Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260708-DEL_2026_210-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2026

Date de convocation : 01/07/2026 **Date d'affichage :** 01/07/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 39 46

L'an deux mille vingt six, le sept juillet, à 19 Heures 00, à la Melesse - Salle Evolution 2 - Le Champ Courtin, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
DEWASMES Pascal donne procuration à HENRY Lionel
MONLIBERT Morgane donne procuration à DUCLOS Didier
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à LE MARCHAND Isabelle
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure
DEBORD Valérie donne procuration à DESMIDT Yves
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame RENAUD Christelle

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260708-DEL_2026_210-DE

N° DEL_2026_210

Objet **Intercommunalité**

Contrôle Chambre Régionale des Comptes - Rapport de Suite

Conformément à la procédure, le rapport de la Chambre Régionale de Comptes, présenté en juillet 2025 à l'assemblée communautaire, doit faire l'objet d'un rapport dans l'année suivant sa publication.

Un an après la présentation du rapport à l'assemblée délibérante, un certain nombre d'actions ont été entreprises pour répondre aux demandes de la chambre, et contribuer à la recherche d'amélioration continue dans les pratiques de la communauté de communes. La période écoulée a été impactée par le renouvellement électoral. Certaines observations et recommandations sont donc légitimement soumises à la réflexion et à la décision des nouvelles équipes. Les élus de la communauté de communes s'engagent actuellement dans l'élaboration d'un nouveau projet de territoire qui conduira à répondre aux observations concernant l'exercice de certaines compétences, la relation aux partenaires et la gouvernance.

Pour autant et de manière pragmatique, la communauté de communes a d'ores et déjà entrepris des actions visant à répondre aux recommandations et observations de la Chambre.

Joint à la présente, un tableau de suivi détaillé des actions entreprises sur les 6 recommandations et de 23 observations

Le budget 2025 à intégrer une provision pour prendre en compte la dépréciation de la créance due par le CIAS du Val d'Ille-Aubigné, répondant ainsi à la **Recommandation n°4** de la Chambre. En 2026, au regard de la situation, la communauté de communes est allée plus loin en accordant une exonération du CIAS de son emprunt, permettant ainsi une transparence totale sur la situation.

En adéquation avec les moyens, le travail de mise à jour du registre des immobilisations comptables est démarré depuis l'année 2024, en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), afin de régulariser les données historiques, ce qui est un prérequis nécessaire à la réponse à la **Recommandation n°3.** En parallèle, un inventaire partiel a été réalisé par différents services, notamment sur le matériel de bureau dans le cadre d'une mission de réemploi. Une méthode est en cours de finalisation ainsi qu'un calendrier de phasage du recensement à compter de 2027.

En 2025 la communauté de communes a réalisé la mise à jour de son DUERP sur les unités de travail « Crèches » et « Chantier d'insertion » pour les risques physiques, et sur les unités de travail « Services administratifs » et « Travail social » pour les risques psycho-sociaux. Le travail se poursuivra en 2026 avec deux autres unités par catégorie. Le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) a été élaboré et validé pour l'année 2026. Cette démarche permet de répondre à la **Recommandation n°6** formulée par la Chambre.

Par ailleurs, concernant **la Recommandation n°5**, la communauté de communes clôturé 3 budgets annexes (Budget ZA du Stand, Budget ZA des Quatre Chemins, Budget Chemin Renault) sur l'exercice 2025, faisant peser un poids non négligeable sur les charges du budget principal, dû à la reprise des déficits de ces budgets. Une 4eme clôture de zone est prévue en 2026. La mise en service effective en 2026 d'un nouveau logiciel comptable n'a pas permis de réaliser l'ensemble des écritures comptables utiles et de travailler à la fusion de tous les budgets en ZA. La fusion est donc prévue pour 2027.

Sur la **Recommandation n°2**, la communauté de communes réaffirme que les pratiques actuelles sont conformes aux dispositions du code de la commande publique pour les marchés de moins de 40 000 euros. Sur ce point, ainsi qu'en réponse à plusieurs observations, la communauté de communes a créé un poste de Chargé de commande publique. Le recrutement est en cours et devrait rapidement permettre la mise en place de process internes.

Enfin la **Recommandation n°**1 de la Chambre porte sur l'adoption d'un pacte financier et fiscal a d'ores et déjà fait l'objet d'échanges au sein du nouvel exécutif et la démarche d'élaboration d'un pacte financier et fiscal sera soumise au conseil communautaire en cohérence avec la démarche du projet de territoire et de réorganisation des relations entre l'intercommunalité et les communes membres.

VU l'article L 243-9 du code des juridictions financières,
VU le rapport présenté le 07 juillet 2025 au Conseil Communautaire et rendu public par la Chambre Régionale des Comptes

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260708-DEL_2026_210-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

Prend acte du rapport de suite de la CRC

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 08/07/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame RENAUD Christelle

Le *08/07/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

